

INSTRUCTION COMMUNE ÉTOILE D'OR GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 8

OCOM C409.03 - AGIR À TITRE D'INSTRUCTEUR ADJOINT

Durée totale : 90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-704/PG-002, *Norme de qualification et plan de l'étoile d'or*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

L'officier de niveau doit communiquer avec l'officier d'instruction pour veiller à ce que les cadets soient jumelés à un instructeur du niveau d'étoile verte, rouge et argent dans le cadre d'une séance d'instruction régulière. Dans le cadre d'une séance d'instruction, l'instructeur et le cadet doivent prévoir deux périodes d'instruction. Le temps que le cadet ne donne pas d'instruction peut être utilisé pour préparer la leçon, pour des séances d'information, pour donner une rétroaction aux cadets ou se procurer du matériel d'instruction, etc.

Un certain nombre de facteurs peuvent exister, selon la taille des corps, faisant en sorte que tous les cadets du niveau d'étoile d'argent ne soient pas disponibles en même temps pour cet OCOM. Dans de tels cas, il est important de minimiser l'absence du cadet des autres secteurs d'instruction. Par exemple, on peut prévoir que la moitié des cadets participeront à cet OCOM pendant que l'autre moitié participe à l'OCOM C422.03 (Discuter des logiciels de cartographie), puis l'inverse pour la séance d'instruction suivante.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Le stage de perfectionnement a été choisi pour cette leçon parce qu'il permet au cadet d'aider à enseigner une leçon dans un environnement sécuritaire et contrôlé. L'expérience du stage de perfectionnement permet au cadet d'appliquer les habiletés qu'il a apprises dans un contexte réaliste. Il réfléchit à l'expérience et reçoit de la rétroaction sur son rendement, ce qui lui donne une formation pour les expériences futures. Avec le stage de perfectionnement, le cadet développe un sens des responsabilités, ce qui aide son développement en tant que chef.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir agit à titre d'instructeur adjoint.

IMPORTANCE

Il est important pour les cadets agissent à titre d'instructeur adjoint parce que cela leur donne l'occasion de pratiquer et d'aider à l'exercice des fonctions d'un instructeur dans un environnement sécuritaire durant une séance d'instruction régulière.

Point d'enseignement 1

Demander aux cadets d'agir à titre d'instructeur adjoint pendant le stage de perfectionnement

Durée : 90 min Méthode : Stage de perfectionnement

OBJET

L'objectif de cette OCOM est d'offrir aux cadets une expérience authentique qui leur permet d'observer et d'aider à l'exercice des fonctions d'un instructeur au cours d'une séance de cours régulière. Cette activité est expérientielle de par sa nature afin d'offrir aux cadets l'occasion de travailler avec des instructeurs d'expérience en évaluation pour l'apprentissage plutôt qu'une évaluation de l'apprentissage. Lors du jumelage des cadets avec un instructeur, il faut prendre en considération le bagage de connaissance, la spécialité et la confiance de chaque cadet lorsqu'ils sont devant la classe. Un jumelage adéquat des cadets avec un instructeur permettra d'assurer que l'expérience vécue durant le stage de perfectionnement répond à l'objectif énoncé.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Pour une séance d'instruction, les cadets doivent être jumelés avec un instructeur qui enseigne à un groupe de cadets participant à une instruction de niveaux d'instruction de l'étoile verte, rouge et argent.

L'instructeur est responsable de ce qui suit :

- 1. S'assurer que les cadets sont informés de leurs responsabilités et de leurs tâches avant le début de la leçon.
- 2. S'assurer que les cadets ont l'occasion d'exécuter quelques-unes ou toutes les tâches qui sont normalement effectuées par l'instructeur telles que :
 - a. **Préparer le matériel d'instruction au besoin.** Le cadet pourrait être appelé à rassembler et à préparer du matériel d'instruction.



L'objectif de cette OCOM devrait être axé sur le développement des techniques d'instruction, en plus d'accroître l'expérience et la confiance des cadets lorsqu'ils sont à l'avant de la classe. L'instructeur devrait développer du matériel d'instruction pour la leçon. Donner des tâches aux cadets telles qu'installer le matériel de présentation et organiser le matériel d'instruction tel que préparer une carabine à air comprimé pour une leçon de tir de précision.

- b. **Aider à enseigner la leçon.** Le cadet pourrait être appelé à donner une démonstration, aider à diriger une activité en classe ou enseigner le PE d'une leçon.
- c. **Superviser les cadets.** Le cadet pourrait avoir à aider à superviser des cadets.
- d. **Offrir de l'aide au besoin.** Le cadet pourrait être appelé à aider les cadets pour qu'ils développent des compétences en les encadrant ou en démontrant une compétence qui est enseignée.
- e. **Ranger le matériel d'instruction au besoin.** Une fois la leçon complétée, le cadet pourrait être appelé à ranger et à retourner le matériel d'instruction en sécurité à l'entreposage.
- 3. Au besoin, donner une rétroaction aux cadets (de l'étoile verte, rouge ou argent), en corrigeant toutes erreurs de contenu ou omissions commises par le cadet.
- 4. Donner une rétroaction aux cadets une fois la séance d'instruction complétée et leur donner l'occasion de poser des questions et d'obtenir une rétroaction supplémentaire.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

Le cadet doit agir à titre d'instructeur adjoint afin d'obtenir une confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

Le cadet doit agir à titre d'instructeur adjoint afin d'obtenir une confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

En agissant à titre d'instructeur adjoint cela permet au cadet de développer les habiletés nécessaires pour devenir un instructeur compétant par l'observation, la pratique d'instruction et la rétroaction d'un instructeur expérimenté dans un environnement sécuritaire et contrôlé durant une séance d'instruction régulière.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Avant cet OCOM, l'officier de niveau doit communiquer avec l'officier d'instruction pour veiller à ce que les cadets soient jumelés à un instructeur de l'étoile verte, rouge ou argent dans le cadre d'une séance d'instruction régulière.

Un certain nombre de facteurs peuvent exister, selon la taille du corps de cadets, faisant en sorte que tous les cadets de l'étoile d'argent ne soient pas disponibles en même temps pour cet OCOM. Dans de tels cas, il est important de minimiser l'absence du cadet des autres secteurs d'instruction. Par exemple, on peut prévoir que la moitié des cadets participeront à cet OCOM pendant que l'autre moitié participe à l'OCOM C422.03 (Discuter des logiciels de cartographie), puis l'inverse pour la séance d'instruction suivante.

Pendant cet OCOM, l'instructeur doit :

- 1. donner une séance d'information aux cadets avant de débuter la leçon;
- 2. affecter les tâches aux cadets, y compris :
 - a. préparer le matériel d'instruction au besoin;
 - b. aider à enseigner la leçon;
 - c. superviser les cadets;
 - d. fournir de l'aide au besoin; et
 - e. ranger le matériel d'instruction au besoin.
- 3. surveiller le cadet;
- 4. donner une rétroaction au cadet à la fin de la leçon.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC